



## **LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE**

Aux représentant-e-s des médias

### **Deux soirées publiques de consultation autour du Cloître de la Collégiale**

Les travaux de réaménagement du jardin du cloître de la Collégiale de Neuchâtel, qui s'inscrivent dans la deuxième étape du vaste chantier de rénovation ayant démarré en 2008 et qui se terminera en 2022, ont mis en évidence une grande sensibilité de la population de la ville quant à l'évolution de cet espace. Cette émotion s'est manifestée notamment à travers une interpellation au Conseil général et de vives réactions sur les réseaux sociaux.

Pour ouvrir le dialogue avec la population, présenter le processus de réflexion ayant amené au projet actuel, tout en restant à l'écoute des habitantes et habitants de la ville, utilisateurs ou non de la Collégiale, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a décidé d'organiser deux soirées publiques de consultation, qui permettront à la fois de découvrir les aménagements actuels et de replacer ce projet dans une perspective historique soucieuse de la conservation de cet important patrimoine, mais aussi dans le temps à moyen et long termes.

**Ces deux soirées, ouvertes à l'ensemble de la population, auront lieu sur place,  
à la Collégiale de Neuchâtel**

**Jeudi 11 mai et lundi 15 mai 2017  
de 18h30 à 20h**

S'exprimeront à cette occasion le conseiller communal Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, le conservateur cantonal Jacques Bujard, chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie, ainsi que les architectes Christophe Amsler et Danilo Mondada, membres de l'association d'architectes AMStN, en charge de la restauration de la Collégiale.

Un certain nombre d'acteurs spécialisés dans la protection du patrimoine, ainsi que les utilisateurs réguliers de la Collégiale, seront également conviés à ces séances publiques. Ils auront la possibilité, dans la foulée de ces échanges, de faire part de leur analyse.

Une synthèse des deux soirées, ainsi que des prises de position des acteurs spécialisés et utilisateurs du site, sera ensuite effectuée par la Direction de l'urbanisme à l'intention du Conseil communal. Celui-ci examinera l'ensemble des informations récoltées à l'occasion de cette consultation. Le Conseil général, pour qui une rencontre sera également spécialement organisée dans le cloître, sera informé des résultats de cette démarche. Le cas échéant, le Conseil communal transmettra à l'Autorité législative un rapport avec d'éventuelles propositions portant sur le réaménagement du cloître.

Animé de la volonté de rassembler la population autour de cet important projet de rénovation de la Collégiale, le Conseil communal est convaincu que l'écoute et le dialogue permettront de retrouver l'indispensable sérénité ouvrant le chemin à un aménagement du cloître respectant son histoire et son caractère public.

Direction de l'Urbanisme

Neuchâtel, le 20 avril 2017

**Renseignements complémentaires:**

Olivier Arni, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme, tél. 032 717 76 02,  
courriel [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)